

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil treize, le dix avril à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame SUDAN Nina, Madame BACHE Christine, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur LANOIS Vincent, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur ROUX Patrice, Madame BOKSEBELD Virginie et Madame ROCHON Sylvie.

Absents: Monsieur FERRY Vincent, Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre et Monsieur LHERITIER Jean-Paul.

Procurations: Monsieur GAUCHER Alain à Madame SUDAN Nina
Monsieur PAUL Francis à Monsieur GENTER Bernard

Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 15/04/2013 et affiché le compte-rendu de cette séance le 17/04/2013

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 3 avril 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 février 2013
- Avenant à la convention service remplacement – Intérim du Centre de Gestion
- Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe
- Modification de la liste des tombes devant être reprises par la Commune
- Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal
- Acceptation d'un legs à la Commune pour le remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame

COMMUNE DE VOID-VACON

- Validation du projet concernant les travaux de voirie, remplacement de canalisation en eau potable et réseaux divers route de Toul et demande de subventions
- Modification du prix d'achat du terrain boisé cadastré ZO18
- Décisions prise en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2012
- Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2012
- Affectation des résultats
- Vote du taux des taxes locales
- Vote des budgets primitifs 2013 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point suivant :

- Convention avec le SIVOM de la Source Godion pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion de la Source Godion au réservoir communal

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 février 2013

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération n° 13-10 : Convention service remplacement- Intérim

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'administration de Centre de Gestion de la Meuse a décidé de modifier la participation financière due par les collectivités adhérant au service remplacement-intérim. En effet, le taux des frais de gestion liés au suivi des agents remplaçants s'élève à 7% au lieu de 6% à compter du 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour le service remplacement-Intérim intégrant cette modification du taux de frais de gestion.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-10 : Convention service remplacement- Intérim (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

- **Autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés le Maire à signer la convention mise à jour au service remplacement-Intérim avec le Centre de gestion de la Meuse.

Délibération n° 13-11 : Mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe

Le Maire expose au Conseil Municipal:

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés:

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

:

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-11 : Mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe (suite)

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :
 - - o soit agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - o soit agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre.
- seuil d'entrée sans condition dans le contrat : 50 agents
- services complémentaires : à définir par le Centre de Gestion.

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 13-12 : Modification de la liste des tombes devant être inscrites au patrimoine communal

Vu la délibération du 24 janvier 2013 portant sur la liste des tombes devant être reprises par la Commune,

Vu qu'il n'est pas possible d'inscrire au patrimoine communal une tombe n'appartenant pas à la collectivité,

Vu que certaines tombes ont été mises dans la liste des sépultures devant être reprises alors qu'elles ne figuraient pas dans la procédure de reprise,

Article 1^{er} :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'inscrire au patrimoine communal, les tombes dont la liste suit :

Cimetière 1 - carré 2 - tombe 114

Cimetière 1 - carré 2 - tombe 200

Cimetière 1 - carré 3 - tombe 40

Cimetière 1 - carré 3 - tombe 115

Cimetière 1 - carré 3 - tombe 150

Cimetière3 - carré 3 - tombe 115

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-12 : Modification de la liste des tombes devant être inscrites au patrimoine communal (suite)**Article 2 :**

Les tombes inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Article 3 :

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces tombes à dater de ce jour.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 13-13 : Acceptation d'un legs à la commune pour le remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame

Monsieur le Maire informe que Mademoiselle CORNEVIN a décidé de verser un legs d'un montant de 47 885,41 euros à la commune de VOID-VACON, legs devant servir selon la volonté de la défunte à participer au remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame. Les travaux étant en cours, l'association Diocésaine de Verdun qui détient les fonds est disposée à nous verser cette somme.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le legs de Mademoiselle CORNEVIN qui permet de financer une partie des travaux de remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-14 : Validation du projet concernant les travaux de voirie, remplacement de canalisations en eau potable et réseaux divers route de Toul et demande de subvention

Monsieur le Maire informe que le projet pour les travaux de voirie, remplacement de canalisations en eau potable et réseaux divers route de Toul a été rendu par le cabinet S.E.T.R.S (maître d'œuvre) et le présente au Conseil Municipal.

Après avoir présenté le projet qui s'élève à 615 893 € HT (dont 6 700 € HT d'honoraires de Maîtrise d'œuvre), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce projet et de l'autoriser à demander des subventions aux différents financeurs susceptibles de financer ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

Votants : 16
Pour : 16

- Valide le projet pour les travaux de voirie, remplacement de canalisations en eau potable et réseaux divers route de Toul tel que présenté
- Autorise le Maire à demander des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce projet, et notamment le Conseil Général de la Meuse et la FUCLEM.

Délibération n° 13-15 : Modification du montant d'achat du terrain boisé cadastré ZO18

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de faire une proposition d'achat afin acquérir la parcelle boisée cadastrée ZO18, d'une surface de 3,58 hectares, au prix de 2 000 euros l'hectare, soit pour un montant total de 7 160 euros. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'augmenter le patrimoine forestier communal en compensation de l'extension de la carrière de la Pelouse sur le massif forestier.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir fait une proposition de vente à 3 000 euros l'hectare, le vendeur est revenu à une proposition acceptable de vente à 2 200 euros l'hectare, ce qui correspond à la valeur de cette parcelle boisée compte tenu du prix actuel du marché. Il propose d'accepter cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

- Décide de faire une proposition d'achat afin acquérir la parcelle boisée cadastrée ZO18, d'une surface de 3,58 hectares, au prix de 2 200 euros l'hectare, soit pour un montant total de 7 876 euros.
- Les frais de transaction seront à la charge de la Commune
- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-16 : Approbation des comptes de gestion 2012

Le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable de la Commune, Madame Isabelle MASSON et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** des membres présents ou représentés les divers comptes de gestion, à savoir :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

- le compte de gestion de la Commune
- le compte de gestion de l'eau
- le compte de gestion de l'assainissement
- le compte de gestion de la forêt
- le compte de gestion du lotissement « sous les Ormes »
- le compte de gestion de la microzone
- le compte de gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte de gestion de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012

Le Maire présente les comptes administratifs 2012 (budget communal et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

► BUDGET COMMUNAL :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 2 884 222,17
	Réalisé : 1 630 952,89
	Reste à réaliser : 591 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 2 884 222,17
	Réalisé : 1 171 771,86
	Reste à réaliser : 437 000,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 1 741 969,56
	Réalisé : 1 078 252,65
	Reste à réaliser : 0,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)

Recettes : Prévu : 1 741 969,56
 Réalisé : 1 637 747,16
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : - 459 181,03
 Fonctionnement : 559 494,51
 Résultat global : 100 313,48

► BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévu : 283 597,93
 Réalisé : 62 192,01
 Reste à réaliser : 40 000,00
Recettes : Prévu : 283 597,93
 Réalisé : 293 310,89
 Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 102 285,32
 Réalisé : 95 004,81
 Reste à réaliser : 0,00
Recettes : Prévu : 102 285,32
 Réalisé : 75 721,26
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 231 118,88
 Fonctionnement : - 19 283,55
 Résultat global : 211 835,33

► BUDGET EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)**INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu : 222 989,61
	Réalisé : 8 487,34
	Reste à réaliser : 30 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 222 989,61
	Réalisé : 38 237,06
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 180 857,55
	Réalisé : 18 460,65
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 180 857,55
	Réalisé : 29 227,96
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 24 033,65
Fonctionnement : 10 587,31
Résultat global : 34 620,96

► BUDGET FORET :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 70 171,26
	Réalisé : 56 770,68
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 70 171,26
	Réalisé : 13 031,78
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 213 694,28
	Réalisé : 133 272,95
	Reste à réaliser : 0,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)

Recettes : Prévu : 213 694,28
 Réalisé : 108 917,35
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : - 43 738,90
Fonctionnement : - 24 355,60
Résultat global : - 68 094,50

► BUDGET MICROZONE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévu : 300 240,83
 Réalisé : 12 731,14
 Reste à réaliser : 0,00
Recettes : Prévu : 300 240,83
 Réalisé : 27 277,95
 Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 324 034,29
 Réalisé : 5 396,73
 Reste à réaliser : 0,00
Recettes : Prévu : 324 034,29
 Réalisé : 0,00
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 14 546,81
Fonctionnement : - 5 396,73
Résultat global : 9 150,08

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)**► BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES ORMES :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 398 747,06
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 398 747,06
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 418 747,06
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 418 747,06
	Réalisé : 134 772,16
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 0,00
Fonctionnement : 134 772,16
Résultat global : 134 772,16

► BUDGET SPANC :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Néant

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 15 200,00
	Réalisé : 3 975,00
	Reste à réaliser : 0,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)

Recettes : Prévu : 15 200,00
 Réalisé : 84,11
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Résultat global : - 3 890,89

► BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévu : 398 747,06
 Réalisé : 0,00
 Reste à réaliser : 0,00
Recettes : Prévu : 398 747,06
 Réalisé : 0,00
 Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 100 000,00
 Réalisé : 0,00
 Reste à réaliser : 40 000,00
Recettes : Prévu : 100 000,00
 Réalisé : 100 000,00
 Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 0,00
Fonctionnement : 100 000,00
Résultat global : 100 000,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-17 : Vote des comptes administratifs 2012 (suite)

Après que le Maire se soit retiré, le doyen d'âge, Monsieur Pierre DEL MISSIER, soumet au vote les divers comptes administratifs.

Après délibérations, sont **adoptés à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif de la microzone
- le compte administratif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte administratif de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n°13-18 : Affectation du résultat – budget Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 384 383.01 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 256 413.56 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de : 459 181.03 €

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 559 494.51 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 591 000.00 €

En recettes pour un montant de : 437 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 228 798.02 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°13-18 : Affectation du résultat – budget Communal (suite)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	228 798.02 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	587 110.05 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°13-19 Affectation du résultat – budget Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
47 132.06 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :
140 783.40€

Soldes d'exécution
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :
24 033.65 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :
10 587.31 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°13-19 Affectation du résultat – budget Eau (suite)

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

30 000.00 €

En recettes pour un montant de

0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

0.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

151 370.71 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-20 : d'affectation du résultat – budget Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	145 172.61 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	231 118.88 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	19 283.55 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	40 000.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	19 283.55 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-21 : Affectation du résultat – Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	8 535.63 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	147 569.28 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	43 738.90 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	24 355.60 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	2 274.53 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	52 274.53 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	70 939.15 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-22 : Affectation du résultat – Microzone

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	277 112.96 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	36 224.74 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	14 546.81€
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	5 396.73 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	262 566.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en report à nouveau pour incorporer ce résultat dans la section de fonctionnement. En effet, il n'est pas permis pour les budgets lotissements de faire une affectation en réserve assurant le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	30 828.01 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-23 : Affectation du résultat – Lotissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	378 747.06 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	30 511.43 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	0.00 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	134 772.16 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	378 747.06 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en report à nouveau pour incorporer ce résultat dans la section de fonctionnement. En effet, il n'est pas permis pour les budgets lotissements de faire une affectation en réserve assurant le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	165 283.59 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-24 : Affectation du résultat – budget SPANC

Le Conseil Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0.00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	0.00 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	3 890.89 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 890.89 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-25 : Affectation du résultat – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0.00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	0.00 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	100 000.00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	40 000.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	40 000.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	40 000.00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	60 000.00 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-26 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2013

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de contenir les dépenses dans les périmètres des ressources 2012 actualisées afin de ne pas augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises, compte tenu des effets actuels de la crise économique. C'est pourquoi il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales et donc de maintenir les taux suivants :

- 20,83 % pour la taxe d'habitation
- 18,98 % pour la taxe foncière (bâti)
- 42,29 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 19,25% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération 13-27 : Vote des budgets primitifs 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2013.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

► BUDGET COMMUNAL

- Section de fonctionnement : 2 076 358,05 €
- Section d'investissement : 2 624 798,02 €

► BUDGET EAU

- Section de fonctionnement : 194 370,71 €
- Section d'investissement : 261 536,42 €

COMMUNE DE VOID-VACON

► BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section de fonctionnement : 124 154,61 €
- Section d'investissement : 169 535,33 €

Délibération 13-27 : Vote des budgets primitifs 2013 (suite)**► BUDGET FORÊT**

- Section de fonctionnement : 157 689,15 €
- Section d'investissement : 94 274,53 €

► BUDGET MICROZONE

- Section de fonctionnement : 352 966,15 €
- Section d'investissement : 312 066,15 €

► BUDGET LOTISSEMENT

- Section de fonctionnement : 418 747,06€
- Section d'investissement : 398 747,06 €

► BUDGET SPANC

- Section de fonctionnement : 15 000,00 €
- Section d'investissement : NEANT

► BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE

- Section de fonctionnement : 160 000,00 €
- Section d'investissement : 600 000,00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- le budget communal
- le budget de l'eau
- le budget de l'assainissement
- le budget de la forêt
- le budget du lotissement « sous les Ormes »
- le budget de la microzone
- le budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le budget de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 1 : Chauffage par air diffusé attribuée à la société SDM pour un montant de 38 649,00 € HT

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 2 : Electricité attribuée à la SARL DRU & RICHARD pour un montant de 2 205,14 € HT

▶ Marché de travaux: Remplacement du chauffage de l'Eglise Notre-Dame – Lot 3 : Gros œuvre / Maçonnerie / Divers attribuée à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 57 889,50 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'une bétonnière électrique, d'une meuleuse et d'un burineur pour les ateliers communaux à la société LES MATERIAUX BLOC & JOB pour un montant global de 1 091,30 € HT

▶ Marché de service: Etude de l'étanchéité à l'air et test d'étanchéité à l'air supplémentaire concernant la structure plurifonctionnelle à réception du chantier confiée à la société EXP' AIR 54 pour un montant de 790,00 € HT

▶ Marché de travaux: Pose d'une prise à la Salle CUGNOT confiée à la SARL DOURCHE pour un montant de 725,79 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un plan de change pour la crèche située au sein de la structure plurifonctionnelle confiée à la société MATHOU pour 3 377,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de mobilier (lits, matelas, étagères...) pour la crèche attribuée à la société MATHOU pour un montant de 6 511,86 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de mobilier (tables, transat, meuble de rangement, barrières..) pour la crèche confiée à la société WESCO pour un montant de 8 210,53 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de matériel (linge de toilette, vaisselle, petit électroménager) pour la crèche par la société WESCO pour un montant de 1 913,56 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

- ▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un meuble de cuisine pour la crèche confiée à la société HERVE VIBRAC un montant de 4 500,00 € HT
- ▶ Marché de fourniture: Fourniture de quatre panneaux de jumelage confiée à l'entreprise SIGNAUX GIROD EST pour un montant de 694,00 € HT
- ▶ Marché de travaux: Travaux d'alimentation pour le rideau de la Mairie confiée à la société DOURCHE pour un montant de 440,55 € HT
- ▶ Marché de fourniture: Achat de la nouvelle version du logiciel de gestion du cimetière à la société FINALYS pour un montant de 395,00 € HT
- ▶ Marché de travaux : Pose d'une gâche électrique et de prises de courants supplémentaires pour la structure plurifonctionnelle confiée à la société INEO EST pour un montant global de 1 115,12€ HT
- ▶ Marché de travaux : Fourniture et pose à l'arrière de la structure plurifonctionnelle d'une clôture en panneaux rigides et d'un portillon confiée à la société GENTIL pour un montant global de 2 200,00 € HT
- ▶ Marché de fourniture: Achat de matériels électroménagers (réfrigérateur, lave-vaisselle, sèche linge...) à la société DOURCHE pour un montant global de 1 614,55 € HT
- ▶ Marché de fourniture: Fourniture de jouets pour la crèche à la société WESKO pour un montant de 2 225,70 € HT
- ▶ Marché de fourniture: Fourniture de ballons pour l'école primaire à la société CASAL SPORTS pour un montant de 577,00 € TTC
- ▶ Marché de fourniture: Fourniture de plaquettes parcours sportifs à la société IMAJ pour un montant de 445,00 € HT
- ▶ Marché de service: Signature de l'avenant fixant le forfait définitif du Maître d'œuvre pour les travaux route de Toul à 6700 € HT au lieu de 5 700 € HT initialement, soit une augmentation de 17,54%

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

COMMUNE DE VOID-VACON